



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 26 octobre 2022

Date de la convocation : 20 octobre 2022
 Nombre de membres : 245
 En exercice : 240
 Présents : 52
 Nombre de délégués ayant donné procuration : 20

Suite aux conditions de quorum non atteintes lors d'une première réunion le 19 octobre 2022, les membres du Comité, légalement convoqués, se sont réunis le 26 octobre 2022 à 14h30 à la salle du Confluent à Portet-sur-Garonne, sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD, Président du SDEHG.

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a délibéré valablement sans condition de quorum, les points inscrits à l'ordre du jour étant inchangés.

Délibération n°CS202263 : Délégation au bureau pour la gestion du tableau des effectifs

Nomenclature : 5.2 Fonctionnement des assemblées

PRÉSENTS

- M. ALMERO Jean-Jacques
- M. AURY Jean-Pierre
- M. BARBREAU Robert
- M. BASELGA Michel
- M. BAUMLIN Philippe
- M. BOUBE Patrick
- M. BRACHET Philippe
- M. BRIANTAIS Paul
- M. CARBONELL Michel
- M. CASSAGNE Robert
- M. CAZARRE Max
- M. COLLA Serge
- M. DEBEAURAIN Guillaume
- M. DELPECH Gérard
- M. DEODATO Jean-Paul
- M. DUCOMTE Alain
- M. DUPEYRON Michel
- M. DURANDET Patrick
- M. FRECHOU Jean-Claude
- M. FUSEAU Philippe
- M. GALINON Jérôme
- M. GASQUET Etienne
- Mme GENNARO SAINT Christine
- Mme GIBERT Janine
- Mme GRUEL Marie-Louise
- M. GUILLERMIN Thierry
- M. HERBAUT Patrick
- Mme ICARD Evelyne
- Mme KLOPP-TOSSER Gwenola
- M. KONDRYSZYN Serge
- M. LAGORCE Patrice
- M. LASSERRE Alain
- M. LASSERRE Serge
- M. LAVIGNE Gérard
- M. MARCHAND René
- Mme MAURIN Nadine
- M. MAZARDO Jean-Michel
- M. MILHAU Claude
- M. PAQUELET Pascal
- M. PASSERIEU Bernard
- M. PAYAN Miguel
- M. PEYRAS Henri
- M. PUYDEBOIS Yves
- M. RASPEAU Raoul
- M. RICHARD Jean Louis
- M. RIQUET Alain
- M. RIVAL Patrice
- M. ROBERT Didier
- M. ROUSSEL Jean-François
- M. SOMBRIS Yves
- M. SUAUD Thierry
- M. VIDAL Alain

PROCURATIONS

- M. ALVADO Régis
 - M. BAQUIER Jacques
 - M. BERGON Christian
 - M. BEZIAT Denis
 - M. BICO Carlos
 - M. BRONDINO Georges
 - M. COSTES Philippe
 - Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
 - M. DAVEZAC Gilles
 - Mme DUFFORT PIQUES Régine
 - M. ESPIC Bruno
 - M. GALAUP Didier
 - Mme HILLAT Brigitte
 - M. LAFFONT Didier
 - Mme MICHAUD Elisabeth
 - Mme RUSSO Ida
 - M. SUSIGAN Alain
 - M. TARRAUBE Gilbert
 - M. VERGNES Claude
 - M. VINCINI Sébastien
- à CAZARRE Max
 - à ROUSSEL Jean-François
 - à MAZARDO Jean-Michel
 - à DEBEAURAIN Guillaume
 - à MAURIN Nadine
 - à PASSERIEU Bernard
 - à ROBERT Didier
 - à GIBERT Janine
 - à FUSEAU Philippe
 - à BOUBE Patrick
 - à GALINON Jérôme
 - à PAQUELET Pascal
 - à PAYAN Miguel
 - à RIVAL Patrice
 - à GENNARO-SAINT Christine
 - à SOMBRIS Yves
 - à AURY Jean-Pierre
 - à BARBREAU Robert
 - à MILHAU Claude
 - à SUAUD Thierry

ABSENTS

- Mme ADOUE-BIELSA Caroline
 - M. AGOSTI Dominique
 - M. AKA Alain
 - M. ALCAIDE Manuel
 - M. ALENÇON Alain
 - Mme ALLAL Fella
 - M. ALVADO Régis
 - Mme AMPOULANGE Françoise
 - Mme ARMENGAUD Roseline
 - Mme ARRIBAGÉ Laurence
 - M. ARSAC Olivier
 - M. ASTOR Jean-Louis
 - M. AUGÉ Dimitri
 - M. AUJOULAT Michel
 - M. BAQUIER Jacques
 - M. BAR Frédéric
 - M. BARTHE de MONTMEJAN Gérard
 - M. BEDIEE Jean Sébastien
 - M. BERGON Christian
 - M. BERLUTEAU Xavier
 - M. BERRI Djamel
 - M. BEZIAT Denis
 - M. BICO Carlos
 - M. BLOYET Anthony
 - M. BODOT Bernard
 - Mme BONHOMME Martine
 - M. BONNET Bernard
 - M. BORHOVEN Davy
 - M. BOTTAREL Didier
 - M. BOUCHE Jean-Paul
 - M. BOUDON Gérard
 - M. BOUÉ Pierre-Louis
 - Mme BOULAY Dominique
 - M. BOUREAU Pascal
 - Mme BOUZAIDA Maroua
 - M. BOYER Maxime
 - M. BRANA Jean-Pierre
 - M. BRESSAND Philippe
- M. BRIAND Sacha
 - M. BRONDINO Georges
 - M. CALMETTES Francis
 - M. CAMART Joël
 - M. CAPARROS Pierre
 - M. CASTERA Didier
 - M. CASTEX Frédéric
 - M. CAZELLES Jean-Pierre
 - M. CHARTIER Patrick
 - M. CHOLLET François
 - M. COGNARD Gaëtan
 - M. COMELERANT Guy
 - M. CORBARIEU Thierry
 - M. COSTES Philippe
 - Mme COURTOIS-PÉRISSÉ Jennifer
 - M. DA SILVA Manuel
 - M. DAVEZAC Gilles
 - M. DE PINS-LOZE Etienne
 - M. DE SCORRAILLE Jean-Baptiste
 - M. DEJEAN Serge
 - M. DELHON Jacques
 - Mme DELMOND Ghislaine
 - M. DELPECH Patrick
 - M. DESBONNET Guy
 - M. DESSEAUX Jean-Pierre
 - Mme DOITTAU Véronique
 - M. DUCASSE Bernard
 - Mme DUFFORT PIQUES Régine
 - Mme DUFRAISSE Cécile
 - M. DUHAMEL Thierry
 - M. DUMOULIN Jean-Marc
 - M. DUNAL Jonhny
 - M. DURAND Cédric
 - M. DURAND Christophe
 - Mme EMBRY Marie
 - M. ESNAULT Emilion
 - M. ESPIC Bruno
 - M. ESPIE Jean-Claude

- M. ESPLUGAS-LABATUT Pierre
- M. FABRE Christian
- M. FABRIS Marcel
- M. FERNANDEZ Marc
- Mme FERRERI Arlette
- Mme FEVRIER Anne-Marie
- M. FOUCHOU-LAPEYRADE Jean-Pierre
- M. FOURMENT Jean-Luc
- M. FREZOULS Jean-Philippe
- M. GAILLARD David
- M. GALAUP Didier
- Mme GALY Brigitte
- M. GARCIA Damien
- M. GASC Jean-Pierre
- M. GASPARD Joseph
- M. GAUTHIER Jean
- M. GILLES André
- M. GILLON Christophe
- Mme GINER Corinne
- M. GIRAUDO Sébastien
- M. GLINKOWSKI Julien
- M. GRASS Francis
- M. GRIMAUD Robert
- M. HAJIJE Samir
- Mme HILLAT Brigitte
- Mme HUMEAU Dominique
- Mme JACQUET-VIOLLEAU Valérie
- M. JEANBON Patrick
- M. JOUBÉ Raymond
- Mme KATZENMAYER Laurence
- M. LAFFONT Didier
- M. LAHIANI Djillali
- Mme LAIGNEAU Annette
- M. LARGE Alain
- M. LASSERRE Marc
- Mme LATCHÉ Catherine
- M. LATTES Jean-Michel
- M. LE NÉVANEN Cédric
- M. LECOURT Bruno
- Mme LEFEVRE Marine
- M. LEFRANC Gérard
- M. LEGRIS Jérôme
- Mme LEJEUNE Christine
- M. LEMAGNER Frédéric
- M. LIONNET Marc
- M. LOMBARDO Bruno
- M. LORRAIN Jean-Luc
- M. LOT Thierry
- M. LOURME Etienne
- Mme LYORET Sandrine
- M. MALAVAL Claude
- M. MALET Jean-Pierre
- M. MANERO Félix
- M. MARC David
- M. MARTY Francis
- Mme MARTY Souhayla
- Mme MEIFFREN Isabelle
- Mme MERLE-JOSÉ Christine
- Mme MICHAUD Elisabeth
- Mme MIQUEL-BELAUD Nicole
- M. MISIAK Nicolas
- M. MORO Sébastien
- Mme MOURGUE Josiane
- M. NAVARRO Yvan
- Mme NISON Claire
- M. NOMDEDEU Raymond
- Mme OCHOA Nina
- Mme OUSMANE Gnadang
- M. PALLEJA Patrick
- M. PARRE Frédéric
- M. PARRO Fabrice
- M. PAVAN René
- Mme PEIRO Marielle
- Mme PHARAMOND Julie
- M. PLICQUE Patrick
- M. PONS Quentin
- M. PORTES Thierry
- Mme RACAUD-ESPINOSA Christine
- M. RIBEYRON Franck
- M. RIQUET Clément
- M. RODRIGUES Patrice
- M. ROUGE-GANEFF Gimer
- M. ROUJEAN Edgard
- Mme ROURE Marie-Hélène
- Mme RUSSO Ida
- M. SABATHÉ Daniel
- M. SALAT Eric
- M. SALVATICO Jean-Paul
- M. SANS Pierre
- M. SARRALIE Claude
- M. SARRAU Bertrand
- M. SAURA Olivier
- M. SAVIGNY Thierry
- M. SCHWENZFEIER Christian
- M. SENTOUS Thierry
- M. SERRE François
- M. SOLOMIAC Christophe
- M. SOULIÉ Laurent
- Mme SOUSSI Nadia
- M. STURMEL Philippe
- M. SUSIGAN Alain
- M. TARRAUBE Gilbert
- M. THIBAUD Gérard
- M. TONELLI Marc
- M. TRAUTMANN Pierre
- Mme VALCKE Sophie
- M. VERGNES Claude
- M. VIGUIER Gilles
- M. VINCENT Pierre
- M. VINCINI Sébastien
- M. WASTJER Michel
- M. ZARAGOZA Antoine

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Janine GIBERT **est nommée secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Président du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales qui permet à l'assemblée délibérante de déléguer, à son choix, au Président et au bureau, une partie de ses attributions à l'exclusion de celles-ci :

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- 2° De l'approbation du compte administratif ;
- 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
- 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
- 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
- 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
- 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Vu la délibération n°CS202023 du Comité Syndical du 9 octobre 2020 portant délégation d'attributions au Bureau,

Considérant que les délégations données au Bureau ne peuvent conduire à prendre des décisions allant au-delà du budget en cours d'exécution, le vote de ce dernier relevant exclusivement du comité syndical ;

Monsieur le Président présente les éléments de la note de synthèse adressée aux membres du comité syndical avec la convocation, notamment que :

Lors du départ ou d'une mobilité d'un agent occupant un emploi permanent (retraite, demande de disponibilité, mutation externe...), son remplacement peut être effectué sur un grade différent en fonction du profil des candidats retenus. L'échelle de rémunération du grade du candidat retenu peut alors être inférieure à celle du grade de l'agent quittant la collectivité. C'est par exemple un cas fréquent lors du départ à la retraite d'un agent en fin de carrière qui est remplacé par un agent en début de carrière lauréat d'un concours inscrit sur une liste d'aptitude ;

Compte tenu du faible nombre de candidatures reçues correspondant aux profils recherchés par le SDEHG le grade à utiliser n'est connu que tardivement, après examen des candidatures en question. Le délai d'attente entre 2 comités syndicaux se superpose alors aux délais de recherche et de préavis laissant ainsi le poste du SDEHG vacant pendant plusieurs mois ;

La solution visant à créer par anticipation des multiples grades possibles en cas de départ conduirait à augmenter artificiellement les charges de personnel inscrites au budget ;

Il est par conséquent proposé au comité syndical de compléter sa délibération n° CS202023 en date du 9 octobre 2020 et de donner délégation au bureau pour ajuster les grades des postes existants et vacants et cela dans la limite des crédits disponibles au budget en cours d'exécution.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents décide de déléguer au bureau l'attribution mentionnée ci-dessus.

Après le recrutement, les grades non pourvus seront proposés pour suppression du tableau des effectifs au Comité Technique ainsi qu'au Bureau.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme

Le Président



Thierry SUAUD

Vu et publié sur le site internet du SDEHG,

Le

17 NOV. 2022

Résultat du vote :

Pour 72

Contre 0

Abstention 0

Non-participation au vote 0

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Envoyé en préfecture le 17/11/2022

Reçu en préfecture le 17/11/2022

Affiché le



ID : 031-200075240-20221026-CS202263-DE